

Comprendre et agir



Après Cap Atlantique et Pornic Agglo Pays de Retz, le Syloa prend la main pour établir les profils de vulnérabilité conchylicoles sur le reste de la façade littorale du SAGE Estuaire de la Loire. Enjeux et commentaires.

C'est une prescription du SDAGE Loire-Bretagne : la réalisation avant le 31 décembre 2017 de profils de vulnérabilité conchylicoles pour les bassins versants prioritaires qui ont tendance à se dégrader ou qui le sont déjà. "Toute la façade littorale du SAGE Estuaire de la Loire est concernée, précise son animatrice, Cécile Fourmarier. Cap Atlantique a lancé la démarche sur son territoire, Pornic Agglo Pays de Retz également. Il reste quatre zones de pêche à pied professionnelle en sortie d'estuaire sur lesquelles il faut la mettre en place. Pour répondre à la demande de la CLE, c'est le Syloa qui va s'en charger." En parallèle, le SDAGE recommande de réaliser les profils de vulnérabilité sur les zones de pêche à pied de loisir. "Une activité qui s'exerce également sur les quatre secteurs professionnels. Nous allons donc construire une étude globale recouvrant les deux profils", poursuit Cécile Fourmarier.

Diagnostic et synthèse des connaissances

En pratique, la démarche, qui suit un guide édité par l'Agence de l'eau, démarre par un état des lieux des connaissances : identification des facteurs de pollution – météo, saisonnalité, population estivale, faune sauvage... – et estimation des flux. Il s'agit alors de voir quels bassins sont contributeurs directs et de recouper les sources de pollution – réseau d'assainissement, agriculture, ports, rejets à la mer... "Des acteurs aux priorités différentes peuvent alors se mettre autour d'une table et convenir, ensemble, de l'état de ces zones et des sources de pollution, souligne Cécile Fourmarier". On en déduit alors un programme d'actions et les indicateurs de suivi nécessaires. "Le consensus est généralement facilement atteint lorsque l'on dispose des données suffisantes, poursuit Cécile Fourmarier. Dans le cas de la Loire, c'est un peu différent. Son impact en termes bactériologiques sur les différentes zones reste difficile à évaluer. Le consensus sera sans doute plus long à atteindre, même si nous disposons d'outils pour modéliser le panache du fleuve. Il nous faudra compléter nos données par des visites de terrain, des mesures..."

Un enjeu pour les ostréiculteurs

Au sud de l'estuaire, Pornic Agglo Pays de Retz a avancé suite à une sérieuse alerte dans le secteur de la Prée à Préfailles : les ostréiculteurs ont en effet subi un déclassement de A en B et ont même failli passer en C*. "Cela nous a amenés à nous poser des questions sur l'origine des pollutions", indique Claude Caudal, maire de Préfailles, vice-président en charge du Pôle eau à la Communauté d'agglomération. En 2016, un comité de pilotage a donc été constitué avec les professionnels et les associations du littoral. "Nous avons répertorié tous les émissaires, réalisé des prélèvements mensuels pour suivre les pollutions bactériennes, vérifié tous les réseaux d'assainissement collectifs et les installations d'assainissement autonomes... Certaines pollutions ont été détectées. C'est alors que nous avons décidé d'élargir la démarche aux profils de vulnérabilité", précise Claude Caudal.

Continuités et interactions

L'un des grands enjeux des profils de vulnérabilité est de mieux connaître les interactions entre les différents espaces littoraux. "Longtemps, en matière de politique de l'eau, chacun a travaillé dans son coin, reprend l' élu. Les études étaient menées avec des protocoles différents et ne faisaient pas le lien entre ce qui vient de la terre et ce qui vient de la mer. Au milieu, l'estran était un no man's land dont on connaissait très mal le fonctionnement. L'intérêt de cette démarche est d'étudier les continuités et de faire la synthèse de l'état des connaissances." Impliquer tous les intervenants – professionnels, agriculteurs, riverains, associations... – est un autre aspect essentiel. De fait, le comité de pilotage se réunit une à deux fois par an et va être associé au programme d'actions qui va découler des profils de vulnérabilité.

Sensibilisation

Au-delà des actions concrètes, il reste un dernier point à aborder dans le sillage de la démarche : la pédagogie. Un aspect compliqué par la présence d'un fort contingent de touristes en saison sur le littoral. "Nous avons fait de gros efforts sur l'assainissement, le "bruit de fond" est stabilisé, remarque Claude Caudal. Mais nous devons maintenant faire face à des pollutions aléatoires liées par exemple aux camping-cars, aux rejets de pêche... Ou aux déjections canines sur le chemin côtier qui provoquent de fortes concentrations de pollution aujourd'hui. Nous avons un important travail de sensibilisation à faire." Après Cap Atlantique, Pornic Agglo Pays de Retz termine actuellement sa phase de prédiagnostic. "Nous avons défini un plan pluriannuel Gemapi 2017-2022, indique Claude Caudal. Le programme d'actions lié aux profils de vulnérabilité va venir s'y intégrer." Pour sa part, l'étude Syloa démarre. Il faudra six à sept mois pour la mener à terme.

***dans les zones de production professionnelle, classement**

- A : commercialisation et consommation directes possibles après la récolte.
- B : purification obligatoire ou reparcage avant commercialisation.
- C : reparcage de longue durée commercialisation ou traitement thermique.

Pascal Chellet, président des conchyliculteurs des traicts du Croisic

“L’intérêt des profils de vulnérabilité est de mettre tout le monde autour de la table”



Les profils de vulnérabilité conchylicoles vus par les professionnels. Interview.

Cap Atlantique a été très en pointe sur le dossier des profils de vulnérabilité conchylicoles. Quel rôle avez-vous joué dans ce dossier ?

L’intercommunalité a depuis longtemps pris conscience de l’importance de ce dossier. Elle a vraiment la volonté d’agir sur le plan environnemental. Elle dispose aussi d’une certaine efficacité politique puisqu’elle s’occupe de l’ensemble du dossier : c’est plus facile, il y a une unicité de décision. Sur ce dossier, j’ai effectivement participé et j’espère avoir été influent... Cela dit, il faut quand même rappeler que les risques de déclassements ont intensifié les actions.

Pourquoi cette démarche est-elle importante ?

Il y a eu d’abord le classement en C de la plage de La Baule il y a dix ans. Puis la menace, il y a quelques années, d’un classement en C pour les huîtres du Croisic. Dans les deux cas, les conséquences économiques pour nos activités ont été catastrophiques et cela pose un problème d’image pour tout le territoire, notamment pour la saliculture. La Baule a retrouvé son classement B et au Croisic, cela a été un détonateur : la réaction a été vive, positive et efficace. Une charte a été signée début 2014 pour impliquer tous les intervenants. Ils se sont engagés sur un calendrier pour adapter leurs pratiques. Nous avons eu une approche très pragmatique : nous avons discuté avec tous, en laissant le temps pour modifier certains comportements mais en maintenant les contrôles. L’important dans ce genre d’approche, c’est le suivi. Les profils de vulnérabilité sont les premiers actes nécessaires à cette reconquête de la qualité de l’eau, les plans d’actions et la charte en découlent.

Comment les profils de vulnérabilité ont-ils été abordés ?

Ils repesent au départ sur un état des lieux et un inventaire des pollutions potentielles. Nous avons collecté les données et multiplié les analyses sur les exutoires, il y en a une quarantaine au total. Des enquêtes ont été menées pour isoler les maisons ou les lotissements pollueurs. Lors des premières analyses, le constat était que tous les exutoires étaient plus ou moins contaminés. Aux dernières réunions, il n'y en avait plus que huit. C'est un bon résultat, sachant que l'on n'arrivera jamais à zéro pollution, il y aura toujours un "bruit de fond" dû aux accidents, aux déjections des oiseaux... Ce qui est passionnant, ce sont les actions qui découlent de ces analyses et qui aboutissent petit à petit à éliminer les pics de pollution et à diminuer le "bruit de fond". La Ville de Guérande, par exemple, a commencé à lutter contre la cabanisation sur certains terrains.

Comment les professionnels accueillent-ils ces profils de vulnérabilité ?

De façon très positive ! Nous avons eu très peur et nous avons compris que ce document était indispensable pour hiérarchiser les actions et éviter de s'éparpiller. L'intérêt ici a été de mettre tout le monde autour de la table. On se connaît tous et on est tous concernés, même les communes pour la gestion des eaux noires de camping-cars par exemple, et nous pour les vidanges de bassins. Chacun à son niveau a été obligé de modifier ses pratiques. Reconnaissons les efforts et réjouissons-nous du classement B de La Baule et du classement A/B du Croisic, en restant vigilants bien sûr pour pérenniser ces bons résultats.

Quel est l'intérêt de ce genre d'approche ?

C'est l'image et la prise de conscience du public. Il est difficile, par exemple, d'expliquer que le réseau pluvial, dans le cas de réseaux séparatifs, part dans la nature... et qu'une crotte de chien dans le caniveau est une source de pollution sur notre territoire. Il faut beaucoup communiquer et c'est long. La bonne nouvelle, c'est que, pour les eaux littorales, de bons gestes ont été acquis et on ne fera pas marche arrière.

Et demain ?

L'enjeu est de réussir à maintenir cet esprit et cette implication car les dérapages arrivent vite. Il faut toujours continuer à communiquer et renforcer les procédures.

La liste des commissions



Dans le cadre de sa démarche de révision, le SAGE Estuaire de la Loire organise onze commissions en octobre. Un moment clé de la révision du SAGE où la parole sera donnée aux multiples acteurs locaux.

Il y en a onze : six commissions territoriales et cinq commissions thématiques. Dans le cadre de la révision du SAGE Estuaire de la Loire, elles sont destinées à présenter au territoire l'actualisation du diagnostic du SAGE et surtout à voir si de nouveaux aspects émergent. Ces derniers doivent permettre d'affiner les enjeux du SAGE, éventuellement d'en identifier d'autres et de les prioriser.

Appropriation et retours terrain

Les commissions territoriales correspondent aux sous-bassins qui existaient sur le territoire du SAGE avec trois exceptions : une seule commission pour Marais Nord-Loire et Brière-Brivet d'une part, et pour Goulaine et Divatte-Haie-d'Allot, d'autre part, et aucune pour le bassin Loire et petits affluents, couvert par une commission thématique. Le but des commissions territoriales est de recueillir les remarques du terrain et de voir s'il existe des enjeux locaux qui n'auraient pas été identifiés jusqu'ici. L'ensemble des acteurs locaux y sont conviés : usagers, collectivités... Afin de construire le SAGE de demain, leur parole est essentielle.

Deux nouveaux thèmes

Pour leur part, les commissions thématiques visent à créer le lien à l'échelle du SAGE. On retrouve les grands enjeux d'origine : qualité de l'eau, qualité des milieux, inondations, gestion quantitative – toutes les formes de prélèvements dans la ressource pour tous les usages –, et cohérence et organisation. Notons d'ailleurs que les trois derniers thèmes sont réunis au sein d'une seule et même commission.

S'ajoutent deux nouvelles thématiques, intrinsèquement liées, qui découlent directement des

demandes du SDAGE : estuaire et littoral. L'objectif est double : d'une part, il s'agit de diminuer à long terme les pollutions provenant de l'ensemble du bassin ligérien. Ces contaminations sont liées au grand cycle de l'eau (phosphore, nitrate) et ont pour conséquence des pics de phytoplancton ou encore la formation d'algues sur platiers sur le littoral. D'autre part, il s'agit de réduire les pollutions, le plus souvent ponctuelles, liées au petit cycle de l'eau. Ces dernières ont notamment un impact sur la conchyliculture (contamination bactériologique). Ces programmes "estuaire" et "littoral" s'inscrivent dans un plan global à l'échelle du bassin ligérien. Avec des conséquences directes sur les secteurs frontaliers au SAGE Estuaire de la Loire (Vilaine et baie de Bourgneuf), le panache de la Loire s'étendant bien au-delà de notre territoire.

Après ces commissions, démarrera la phase de construction de la nouvelle stratégie du SAGE Estuaire de la Loire et des feuilles de route de chaque sous-bassin.

Arrêté phytosanitaires

Mauvais signe ?



Beaucoup moins contraignant que le précédent, le nouvel arrêté préfectoral phytosanitaires inquiète les CLE du département.

Après l'abrogation l'an passé de la réglementation en vigueur sur l'utilisation des pesticides, l'arrêté du 4 mai 2017 est venu préciser la liste des produits concernés et énumère les mesures à prendre contre la pollution des plans d'eau. Il renvoie aussi désormais à un arrêté préfectoral local pour tout ce qui concerne les distances de retrait à respecter pour les traitements à proximité des points d'eau. Justement, le projet d'arrêté préfectoral pour la Loire-Atlantique ne manque pas d'inquiéter les CLE.

Définition et retrait

La première alerte concerne la définition des plans d'eau. Là où tous les plans d'eau étaient concernés jusqu'ici, la réglementation ne s'appliquerait désormais en Loire-Atlantique qu'aux

plans d'eau de plus de 1 000 m². De même, alors que les pesticides étaient interdits jusqu'ici sur les zones humides, ils ne le seraient désormais que sur les "zones régulièrement inondables". L'autre gros point d'inquiétude concerne la bande de retrait qui serait réduite de 1 mètre à seulement 30 centimètres.

Incohérences

Contrairement à ce qui s'est passé en Maine-et-Loire, où l'on en reste d'ailleurs aux définitions initiales, les CLE n'ont pas officiellement été saisies du dossier en Loire-Atlantique. Elles n'ont donc pu s'exprimer que dans le cadre de la consultation publique. Les CLE se sont donc unanimement émues de la situation auprès de la préfecture, en s'inquiétant de ce mauvais signal alors même que l'état des eaux reste particulièrement préoccupant dans le département. Dans un souci de cohérence, il n'est en effet pas logique de réduire les ambitions officielles, notamment en ce qui concerne la bande de recul. Cela ne cadre pas non plus avec les ambitions du plan Écophyto 2 et son obligation de réduire de moitié l'utilisation des produits phytosanitaires...

Un rendez-vous a été demandé au secrétaire général de la préfecture de Loire-Atlantique afin de lui faire part de la désapprobation de trois présidents de CLE, Estuaire de la Loire, Sèvre et Grand-Lieu concernant cet arrêté, en recul par rapport aux précédents.

CCEG

Temps de PLUi...



Depuis fin 2015, la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (CCEG) travaille à l'élaboration de son PLUi. Retour sur une démarche encore originale et sur la façon dont la trame verte et bleue y a été intégrée.

Première collectivité du département à engager, dès la fin 2015, une démarche de PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) avec la désignation d'un bureau d'études spécialisé en environnement, la CCEG fait figure de pionnière sur le sujet. Issu de la loi Alur, ce document, qui se substituera à terme aux PLU, traduit le fait que l'urbanisme se construit désormais à

l'échelle de l'intercommunalité, en l'occurrence les 12 communes du territoire. "Nous avons des habitudes de travail en commun ce qui nous a facilité la démarche, précise Camille Herbreteau, chargée de mission urbanisme et aménagement à la CCEG. Nous disposions aussi de beaucoup de connaissances sur le territoire car le Scot qui a été approuvé en début d'année avait en effet déjà dû prendre en compte le Schéma régional de cohérence écologique." Sur la trame bleue, des opérations sur les cours d'eau et de nombreux inventaires sur les zones humides ont ainsi déjà été réalisés. "Il nous fallait surtout travailler sur la trame verte qui intègre ici un volet particulier sur la protection des haies bocagères, et sensibiliser les élus sur les grands enjeux. L'intérêt du PLUi est d'harmoniser les outils de protection sur l'ensemble du territoire." Un groupe d'acteurs clés sur la trame verte et bleue – syndicat de bassin, fédérations de chasse et de pêche, agriculteurs, représentant de l'État... – a également été constitué au tout début de la démarche afin d'avoir une meilleure connaissance terrain.

Une longue démarche

Parallèlement, le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable), document pivot du PLUi qui définit le projet de territoire pour les 10-15 ans, a été élaboré et débattu en mai. "Ses orientations majeures sont de mener un projet de développement commun qui s'inscrive dans un contexte agricole avec une identité forte autour de l'eau. Le bureau d'études nous a apporté son expertise technique pour mettre le curseur au bon endroit. En fonction des enjeux mais aussi sur la nature en ville, entre les projets de lotissement et de préservation des haies avec les lisières urbaines, sur le grand paysage et les cheminements piétons. Nous avons aussi repris les recommandations du Scot sur la préservation des corridors écologiques majeurs." La CCEG est actuellement et jusqu'au printemps 2018 en phase d'élaboration du règlement de zonage. Ce dernier fixe les règles d'utilisation des sols et des droits à construire pour chaque parcelle. "Il sera présenté en réunions publiques dans chaque commune au printemps 2018." Avec pour objectif d'aboutir à une approbation du PLUi mi-2019.